Interpellation de Monsieur Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « l'ouverture de 2 centres communaux dans le cadre de la Covid à Saint-Josse » au Conseil communal du 26 janvier 2022

La presse, récemment, nous informait de l'ouverture à Saint-Josse de deux nouveaux équipements de proximité dans le cadre de la crise du Covid notamment les centres communaux de testing et de vaccination.

En effet, ils ont accueilli le public dès le 10 janvier dernier, sans rendez-vous.

A titre de rappel, le centre de testing situé, rue Saint-François 65, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h. Le centre de vaccination se tient quant à lui rue Mérinos, 1b, et est accessible jusqu'au 26 février, du lundi au vendredi de 12h à 19h.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- ➤ A plus de 2 semaines de leur date d'ouverture, quel bilan tirez-vous de cette collaboration entre la commune, la Croix-Rouge et la Commission communautaire commune (Cocom)? Pourriez-vous nous brosser un aperçu détaillé de la situation ?
- > Qu'en est-il des modalités pratiques d'inscription au test et à la vaccination?
- > Des solutions alternatives ont-elles été mises en place pour sensibiliser la population à la vaccination ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi pas ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.



Sujet : Nouvelle action régionale dans le quartier nord

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

La presse s'est récemment faite l'écho

(https://www.bruzz.be/stedenbouw/grondige-make-over-op-komst-voor-ruime-omgeving-noor dwijk-2022-01-18) de nouvelles initiatives régionales dans le quartier nord, définit ici comme recouvrant les secteurs Manhattan, Brabant, Masui, Saint Roche et Saint Lazare et ce alors que le CRU2 est encore loin d'avoir porté ses fruits.

On se souvient qu'une première enquête avait été réalisée fin 2020, période peu favorable à la participation du public : un rapport, publié en novembre 2021, en a découlé (<a href="https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/tn\_diagnostic.pdf">https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/tn\_diagnostic.pdf</a>).

La nouvelle opération dont il est désormais question, toujours pilotée par Perspective.brussels, commence par une enquête auprès des habitants de ces quartiers qui se tiendra du 18 janvier au 6 mars, on trouvera les informations pertinentes sur la page <a href="https://territoirenord.brussels/fr">https://territoirenord.brussels/fr</a>.

## Mes questions seront les suivantes :

- Quelles conclusions la commune a-t-elle pu tirer du premier rapport rendu public en novembre 2021 ? Quelles actions la commune envisage-t-elle suite à ce rapport ?
- Quelle publicité la commune entend-elle faire à la nouvelle enquête ?
- Quels moyens communaux seront mis en place pour que les publics moins informatisés puissent y participer ?
- La commune prévoit-elle de remettre en avis dans le cadre de la nouvelle consultation ?
- Comment ces initiatives s'articulent-elles avec le CRU2 et les autres projets en cours dans ces quartiers ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Geachte heer burgemeester,
Geachte heer de voorzitter,
Geachte heer de gemeentesecretaris,

Nieuw prostitutiepand opent de deuren in Sint-Joost

Ik stelde samen met buurtbewoners vast dat een nieuw prostitutiepand of carrée vorig jaar de deuren opende op het adres Plantenstraat 101. Verschillende dames bieden er dag en nacht hun diensten aan; dit zorgt voor geluids- en andere vormen van overlast.

De plantenstraat 101 is niet opgenomen in de adressenlijst , artikel 2 van het gemeentelijk reglement betreffende raamprostitutie.

https://sjtn.brussels/sites/default/files/documents/reglement-de-police-prostitutione-envitrine2016\_nl.pdf

enkel op de adressen opgenomen in desbetreffend reglement is prostitutie toegestaan.

'De schending van dit reglement wordt beboet op straffe van politie' (aldus artikel 5)

Dan is er ook nog het vreemde geval van de Linnéstraat 48. Een carrée sloot er de deuren om nadien terug te openen in een voormalige garage naast het pand.

Vragen:

Plantenstraat 101: Heeft u de politie laten vaststellen dat het gemeentelijk reglement wordt overtreden?

Linnéstraat 48: Wat is het statuut van de carrée op dit adres? Kan een carrée zomaar verhuizen van de initiële handelsgelijkvloers naar een voormalige garage?

Algemeen: Kunnen er nu op anderen adressen ook zomaar carrées worden geopend?

Is u van plan om politiemaatregelen nemen om de activiteit op het nummer 101 of andere adressen te laten stopzetten?

mvg

Frederic Roekens